



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 10 DECEMBRE 2018

Le 10 décembre 2018 à 18h30, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

Date de convocation : 3 décembre 2018

Etaient présents : Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Sophie DARRAS, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

Absent ayant donné pouvoir :

Excusé : /

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Sophie DARRAS.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Effectif légal du Conseil municipal : 11

Conseillers présents ou représentés : 9

Membres en exercice : 9

Votants : 9

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 12 novembre 2018 sous réserve du rajout de la mention suivante : il a été omis de mentionner le remboursement par le SIVOS du Val de Grosne des cotisations du CNAS 2017 et 2018 au prorata du temps travaillé par les agents intercommunaux.

1. Budget assainissement : admission en non-valeurs

Vu l'état de non-valeurs transmis par le Comptable du Trésor en date du 21/11/2018 pour la période de 2015 à 2017 et un montant total de 560.20 €,

Considérant l'impossibilité pour le Comptable du Trésor de procéder au recouvrement des pièces,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **d'ADMETTRE en non-valeurs les titres émis ci-dessous sur le budget assainissement :**

Exercice / référence	montant	Motif
2016 R-1-72	12.64	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016 R-1-72	131.10	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017 R-1-75	23.87	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015 R-3-77	174.30	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017 R-1-75	198.60	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015 R-3-77	19.69	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
TOTAL	560.20	

- **d'AUTORISER M. le Maire à signer les documents afférents à cette procédure.**

La dépense sera payée sur l'article 6541 du budget primitif 2018 du budget assainissement.

Questions et informations diverses

- Travaux réseau d'eau du lavoir rue du Moulin : la facture de l'entreprise s'élèvera à 800 € HT.
- Broyage rue des Brenots : un article sera publié dans le prochain bulletin municipal pour inviter les habitants à récupérer le broyat.
- SYDESL : une demande de luminaire supplémentaire est en cours rue du quart rouge. La commune est en attente du devis.
- SIVOS du Val de Grosne (rapporteur Mme DARRAS) : Considérant l'importance des travaux entrepris dans chaque commune pour la réfection des écoles, le Maire de Champagny-sous-Uxelles a demandé la révision de la clé de répartition du financement du SIVOS, qui est calculée selon le nombre d'enfants scolarisés par commune.

Une enquête sera diffusée auprès de la population avant Noël pour déterminer l'opportunité de création d'une micro crèche à la Chapelle de Bragny.

- Travaux sur le pont autoroutier Sennecey/Laives : une réunion publique se tiendra le 12 décembre. La RD18 sera fermée du 18 février au 23 mars 2019. Un article sera publié dans le prochain bulletin municipal pour en informer les habitants.
- Assainissement : la SARP devait intervenir pour le nettoyage des deux postes de relevage et le curage des réseaux rue du Quart rouge, place Julien Bressand et le débouchage des puits vers l'atelier municipal. Le terrain étant meuble, l'intervention programmée le 13 novembre n'a pas été entièrement réalisée. La Commune estime que la prestation était réalisable et envisage de recourir à un autre prestataire plus coopérant.
- La place du quart rameau est dans un état déplorable. Le Conseil envisage sa réfection en 2019. Une subvention auprès du Département pourrait être possible au titre du produit des amendes de police sous réserve de la création de place de parking, dont un pour les personnes à mobilité réduite.
- Réfection du mur du cimetière : M. le Maire informe que le dépôt de toute demande de subvention au titre de la DETR 2019 devra être déposée avant le 1^{er} février 2019. Le projet étant supérieur au seuil des marchés publics, un appel d'offres devra être publié.
- Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) : Le conseil municipal devra déterminer s'il laisse les terrains entre le garage et la maison de M. Mme PLAT en zone d'activités (UX) ou s'il les ouvre en terrain à bâtir pour des habitations.
- Après maintes difficultés, M. le Maire a réussi à contacter le propriétaire d'un bien immobilier situé rue du moulin, inhabité depuis plusieurs années et dont la toiture menace de s'effondrer à tout moment sur les maisons et jardins avoisinants. Le propriétaire ne pouvant entreprendre de travaux, il se dit prêt à vendre son bien au plus offrant. M. le Maire communiquera ses coordonnées aux personnes du voisinage susceptibles d'être intéressées.
- Communauté de Communes Entre Saône et Grosne (rapporteur Mme PUECH) :
 - o Présentation des projets sur la zone d'activité Echo Parc qui comprend 26 ha à commercialiser, dont 13 ha réservés pour un projet de central photovoltaïque (locations de terrains). Une réunion d'information se tiendra lundi 17 décembre à 17h30 pour présenter ce projet aux élus. 4 ha situés en zone humide ne pourront être commercialisés en raison de la présence de tritons (espèce protégée). 6 ha ont déjà été commercialisés auprès de nouvelles entreprises (installation en 2020). 3 ha sont réservés par la CCESG à titre de réserve immobilière, des projets sont en réflexion.
 - o Point d'avancement sur le projet de maison de santé : l'ouverture est programmée le 15 janvier 2019. La CCESG prendra en charge les frais de ménage et d'entretien de la structure ainsi qu'une partie des loyers de l'ASSAD et de l'ADMR.
 - o Le Conseil communautaire a accepté la demande d'un agent pour travailler en télétravail depuis son domicile ou un bâtiment de la Communauté de Communes proche de son habitation.
 - o Le Conseil communautaire a accepté le recrutement d'un chargé de mission auprès du Président qui pourrait avoir comme mission la compétence scolaire.
- Piscine de Sennecey-le-Grand : le montant des travaux s'élève à 1 800 000 euros. La piscine de Sennecey recevant du public de toute l'intercommunalité, le Conseil regrette que cet équipement n'ait été pris en charge par la Communauté de Communes.
- Vœux du Maire : la cérémonie est programmée le samedi 5 janvier 2019.

La séance est levée à 19h46.

Prochaine séance : Lundi 14 janvier 2019 à 20h00.

SIGNATURES
Procès-verbal du Conseil municipal du 10 décembre 2018

Jean-Pierre BECK	Sophie DARRAS	Marinette PUECH
Sylvain BERTHIER	Sébastien LE DARD	Marc ROBERT
Christian CRETIN	Magali MULLER	Elodie PHILIPPON